

DEL 23-112

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 13 décembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L’an deux mille vingt-trois

Le 19 décembre 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 12 décembre 2023

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Alain GUICHET (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : AUTORISATION DEPENSES – INVESTISSEMENTS 2024

Rapporteur : Damienne FLEURY

Dans le cas où le budget d’une collectivité territoriale n’a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 30 avril en période électorale, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ([art. L 1612-1](#) du CGCT).

Le montant budgétisé en dépenses d’investissement en 2023 est de 2 111 510,14 euros.

Ces dépenses sont comprises hors chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) et 020 (dépenses imprévues).

Les crédits maximums susceptibles d’être engagés en 2024 correspondent donc à 25 % de 2 111 510,14 euros, soit 527 877,53 euros.

Cependant, le vote du budget étant prévu fin janvier 2024, il est proposé de ne pas appliquer ce montant maximum mais de limiter ce montant aux opérations qui peuvent débuter dès janvier.



DEL 23-112

Les prévisions de dépenses d'investissement concernées, estimées à 121 420 euros, sont les suivantes par chapitre :

20 : immobilisations incorporelles : 21 250 € comme suit :

- Cession d'utilisation Berger Levraut : 9 500 €,
- Logiciel AIGA : 11 000 €
- Logiciel FLUXNET : 750 €

21 : immobilisations corporelles : 94 170 € comme suit par article :

- Véhicules services techniques : 52000 €,
- Matériel La Ruche : 1 510 €
- Sécurisation Parc Nelson Mandela : 5 000 €,
- Achat de matériel espaces verts : 6 000 €,
- Casque police municipale : 300 €
- Solde meuble facile à lire : 660 €
- Complément chauffage et étanchéité couloir Farandole : 8 600 €
- Renouvellement de mobilier pour une classe : 6 000 €
- Remplacement et réentoilage des stores (1 classe de Condorcet) : 3 500 €
- Achat d'aspirateurs : 600 €.
- Imprévus : 10.000 €

23 : immobilisations en cours : 6 000 euros comme suit par article :

- Maitrise d'œuvre vestiaires : 6 000 € (solde)

Au vu de ces éléments, le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements sur le budget 2024 dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTANTS : 27
POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6
Mickaël JUIGNE
Louis MASSARD
Marie CHEVALIER
Philippe PAUMIER
Sylvie LAUTRU
Jérôme DELISLE

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 22 décembre 2023.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,

Damienne FLEURY